



Carte bancaire non débitée

Par **valparaiso**, le **03/03/2025** à **09:52**

Bonjour,

Suite à une commande en ligne de vêtements, fin octobre 2024 qui a été payée par carte bancaire, j'ai reçu la commande avec une facture papier jointe, sur laquelle était indiquée que je bénéficiais, à titre commercial, d'un encaissement à 90 jours.

Le montant de la commande aurait dû être prélevé sur mon compte bancaire fin janvier 2025.

Or début mars 2025, mon compte n'est toujours pas débité du montant de cette commande.

Jusqu'à quelle date butoir, le commerçant peut-il encore prélever ?

Par **Henriri**, le **04/03/2025** à **11:41**

Hello !

Pour moi c'est 90 jours à partir de la date de la facture probablement présentée dans le colis de livraison de la commande..

A+

Par **valparaiso**, le **04/03/2025** à **11:54**

Les 90 jours sont largement écoulés depuis la livraison de la commande.

Aujourd'hui, on doit en être à 120 jours.